4 AOUT 2011 = 4 RAISONS POUR ABOLIR LES DETTES PUBLIQUES AU NORD COMME AU SUD!

Raison 1

Raison 2

La dette publique est la conséquence d'une fiscalité injuste. Abolir la dette publique, ce n'est jamais que faire payer en bloc aux «gros» contribuables leur arriéré d'impôts.

En effet, pourquoi les Etats sontils de plus en plus endettés ?

- Non pas parce qu'ils dépensent trop: en France, par exemple, la part des dépenses publiques par rapport au PIB est restée à peu près fixe depuis 1980 -celle des recettes a baissé-,
- Mais parce qu'ils ne prélèvent pas assez d'impôts, en taxant à la hauteur de leurs capacités contributives les entreprises et les ménages titulaires de hauts revenus et d'un gros patrimoine : les baisses des seuls impôts consenties depuis 2000 sont responsables de 400 milliards d'euros de dette publique, soit près du quart de cette dette, équivalent 20 % du PIB (Produit Intérieur Brut)!

La dette publique et la prétendue nécessité de la rembourser sont *directement responsables de l'aggravation des inégalités de revenus et de fortunes*.

En effet, la dette publique est un mécanisme qui permet tout à la fois :

- d'enrichir doublement les plus riches. D'une part, en tant que contribuables, elle leur évite d'avoir à payer les impôts et les cotisations sociales qu'ils sont en capacité et en devoir de payer. D'autre part, en tant que créanciers de l'Etat et des organismes de protection sociale, ils touchent des intérêts sur l'argent qu'ils ont prêté et qu'on aurait dû leur prélever.
- d'appauvrir doublement les plus pauvres.
 D'une part, comme contribuables, parce qu'ils voient leur impôts et cotisations sociales augmenter pour rembourser la dette publique. D'autre part, comme usagers des équipements collectifs et des services publics et comme ayants-droits des prestations sociales, parce qu'ils sont victimes de la diminution des dépenses publiques destinée à limiter les déficits publics.

La dette publique est une redistribution à l'envers.

 \rightarrow

Raison 3

Raison 4

La dette publique aggrave l'instabilité économique que la domination du capital financier fait régner aujourd'hui sur le monde entier.

- Les titres des dettes publiques sont détenus par les organes du capital financier (grandes banques, compagnies d'assurance, fonds de placement, fonds de pension, etc.) qui centralisent l'épargne des entreprises et des ménages riches pour la prêter aux Etats. Ces titres constituent aujourd'hui près de la moitié de l'ensemble des actifs (possessions) du capital financier au niveau mondial.
- Ces titres des dettes publiques sont particulièrement sûrs. Car un Etat est plus rarement en situation de défaut de paiement qu'un particulier (entreprise ou ménage) et ne fait jamais faillite.
- La possession massive de tels titres incite donc le capital financier à se lancer dans toutes sortes d'opérations spéculatives à haut risque dont l'échec éventuel est payé... par les contribuables sous forme de plans de sauvetage. Cela a été le cas lors de la crise dite des subprimes il y a trois ans, contribuant ainsi à alourdir les dettes publiques!

La dette publique, aliénation de la souveraineté des Etats et surtout de la souveraineté des peuples.

- Les dettes publiques constituent un moyen de pression et de chantage sur les gouvernements de la part du capital financier qui leur dicte leurs politiques d'austérité budgétaire et de régression sociale. Ces gouvernements perdent ainsi toute autonomie et ne sont plus que des marionnettes entre les mains de leurs créanciers.
- Ce qui se trouve ainsi bafoué, ce n'est pas seulement la souveraineté des Etats. C'est encore et surtout la souveraineté des peuples dont la volonté, telle qu'elle s'exprime dans les Constitutions et par les élections, est ouvertement ignorée avec le plus grand mépris.

La dette publique institue une véritable dictature qui transforme nos gouvernants en pantins et ruine la souveraineté populaire. Elle crée ainsi une situation contre laquelle l'insurrection devient non seulement un droit mais un devoir :

«Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.»

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793, article 35